



Assemblée générale

Distr. générale
18 septembre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Répartition des questions inscrites à l'ordre du jour de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale

Adoptée par l'Assemblée générale à sa 2^e séance plénière, le 18 septembre 2009

Séances plénières

1. Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale.
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.
3. Pouvoirs des représentants à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Élection du Président de l'Assemblée générale¹.
6. Élection des vice-présidents de l'Assemblée générale¹.
7. Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : rapports du Bureau.
8. Débat général.

A. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

9. Rapport du Conseil de sécurité.
10. Rapport de la Commission de consolidation de la paix.

¹ Conformément à l'article 30 de son Règlement intérieur, l'Assemblée générale tiendra ces élections, pour sa soixante-cinquième session, au moins trois mois avant l'ouverture de ladite session.



11. Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies.
12. Les diamants, facteur de conflits.
13. Prévention des conflits armés.
14. Conflits prolongés dans la région du groupe GUAM et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales et sur le développement.
15. La situation au Moyen-Orient.
16. Question de Palestine.
17. La situation en Afghanistan.
18. La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan.
19. Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.
20. La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement.
21. Question de Chypre².
22. Agression armée contre la République démocratique du Congo².
23. Question des îles Falkland (Malvinas)².
24. La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti².
25. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales².
26. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït².

B. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et des récentes conférences des Nations Unies

42. Rapport du Conseil économique et social³.
43. Retour ou restitution de biens culturels à leur pays d'origine.
44. Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida.

² Conformément à l'alinéa b) du paragraphe 4 de l'annexe de la résolution 58/316, cette question reste inscrite à l'ordre du jour de façon à pouvoir être examinée sur notification d'un État Membre.

³ L'Assemblée générale a pris note de l'éclaircissement selon lequel, en application de la résolution 58/316, les parties pertinentes du chapitre 1 du rapport du Conseil économique et social seront renvoyées pour examen aux grandes commissions concernées au titre de points figurant déjà à l'ordre du jour, pour qu'elle puisse ensuite se prononcer.

45. Le sport au service de la paix et du développement : édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique.
46. La crise mondiale de la sécurité routière.
47. 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique.
48. Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes⁴.
49. Culture de paix.
52. Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008⁵.

C. Développement de l'Afrique

63. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international :
 - a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international;
 - b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

D. Promotion des droits de l'homme

64. Rapport du Conseil des droits de l'homme⁶.

⁴ Par sa résolution 57/270 B, l'Assemblée générale a décidé d'examiner au titre de cette question les chapitres du rapport annuel du Conseil économique et social ayant trait à l'application et au suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, notamment avec la participation du Président du Conseil. L'Assemblée a aussi pris note de la résolution 63/9, dans laquelle l'Assemblée a décidé de consacrer une journée, au cours de sa soixante-quatrième session, à la célébration du quinzième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement.

⁵ L'Assemblée générale a décidé de se saisir également du point 52 de l'ordre du jour en séance plénière pour examiner le rapport du Groupe de travail spécial à composition non limitée qui a été créé en application de la résolution 63/305. L'Assemblée a pris note de la décision 63/564, par laquelle l'Assemblée a décidé de consacrer deux jours au quatrième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, qui se tiendra les 23 et 24 novembre 2009 au Siège de l'Organisation.

⁶ L'Assemblée générale a décidé d'examiner le point 64 de l'ordre du jour en séance plénière et à la Troisième Commission, étant entendu que cette dernière étudierait toutes les recommandations du Conseil des droits de l'homme à l'Assemblée, y compris celles tendant à développer le droit international des droits de l'homme, sans préjudice du droit des États de présenter des résolutions et des décisions sur toutes les questions examinées dans le rapport du Conseil. Compte tenu de cette recommandation, l'Assemblée examinera en séance plénière le rapport annuel du Conseil sur ses activités. Il est également entendu que cette décision ne constitue en aucun cas une réinterprétation de la résolution 60/251 de l'Assemblée et qu'elle sera réexaminée avant le début de la soixante-cinquième session de l'Assemblée.

69. Promotion et protection des droits de l'homme⁷.

E. Efficacité de la coordination des opérations d'assistance humanitaire

70. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale :

- a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies;
- b) Assistance au peuple palestinien.

71. Aide aux survivants du génocide de 1994 au Rwanda, en particulier aux orphelins, aux veuves et aux victimes de violences sexuelles.

F. Promotion de la justice et du droit international

72. Rapport de la Cour internationale de Justice.

73. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994.

74. Rapport du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.

75. Rapport de la Cour pénale internationale.

76. Les océans et le droit de la mer :

- a) Les océans et le droit de la mer;
- b) La viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs, et d'instruments connexes.

77. Demande d'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la question de savoir si la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo est conforme au droit international.

⁷ Par sa résolution 62/171, l'Assemblée générale a décidé d'organiser une réunion spéciale à la fin de l'Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme (qui doit se tenir le 9 ou le 10 décembre 2009).

G. Désarmement

85. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique⁸.

H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

105. Contrôle international des drogues⁹.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

107. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation¹⁰.

108. Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix.

109. Communication faite par le Secrétaire général en application du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies.

110. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux :

- a) Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité;
- b) Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social.

111. Élections aux sièges devenus vacants des organes subsidiaires et autres élections :

- a) Élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination;
- b) Élection du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
- c) Élection de trente membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international;
- d) Élection du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
- e) Élection de vingt-neuf membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
- f) Élection du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains;
- g) Élection de deux membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix;

⁸ L'Assemblée générale a pris note du fait que certaines parties du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui doit être examiné directement en séance plénière au titre du point 85, portaient sur la question dont traitait le point intitulé « Désarmement général et complet », et décidé que les passages pertinents de ce rapport seraient portés à l'attention de la Première Commission dans le cadre de son examen du point 96.

⁹ Par sa résolution 63/197, l'Assemblée générale a décidé d'étudier les résultats du débat de haut niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants à une séance plénière de sa soixante-quatrième session.

¹⁰ Comme lors des sessions précédentes, l'Assemblée générale entendra un bref exposé du Secrétaire général concernant le rapport annuel de celui-ci, qui sera la première question examinée dans la matinée du 23 septembre 2009, avant l'ouverture du débat général.

- h) Élection de quatorze membres du Conseil des droits de l'homme.
112. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations¹¹ :
- f) Nomination de membres du Comité des conférences;
- g) Nomination d'un membre du Corps commun d'inspection;
- h) Nomination de membres du Comité consultatif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme;
- i) Nomination du Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne;
- j) Nomination de trois juges *ad litem* du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies.
113. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies.
114. Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire.
115. La Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies.
116. Suivi de la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves.
117. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.
118. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹².
119. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes.
120. Renforcement du système des Nations Unies.
121. Réforme des Nations Unies : mesures et propositions.
122. Suite donnée aux recommandations de la Commission d'enquête indépendante sur la gestion administrative et le contrôle interne du programme « pétrole contre nourriture » de l'Organisation des Nations Unies.
123. Santé mondiale et politique étrangère.
124. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération.
125. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du Traité de sécurité collective.
126. Soixante-cinquième anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale.
127. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels

¹¹ Pour les alinéas a) à e), voir Cinquième Commission.

¹² Conformément à sa résolution 58/316 et pour faciliter les travaux des grandes commissions, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer le point 118 à toutes les grandes commissions uniquement pour examen de leurs programmes de travail provisoires respectifs et pour suite à donner.

actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994.

128. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.
133. Planification des programmes¹³.

Première Commission

5. Élection des bureaux des grandes commissions¹.

G. Désarmement

86. Réduction des budgets militaires :
 - a) Réduction des budgets militaires;
 - b) Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires.
87. Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix.
88. Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique.
89. La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine.
90. Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale.
91. Les progrès de l'informatique et de la télématique et la question de la sécurité internationale.
92. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient.
93. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.
94. Prévention d'une course aux armements dans l'espace.
95. Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement.
96. Désarmement général et complet⁸ :
 - a) Notification des essais nucléaires;

¹³ Conformément à sa résolution 62/224, dans laquelle l'Assemblée générale a souligné à nouveau le rôle qu'elle-même, réunie en séance plénière, et ses grandes commissions jouaient dans l'examen des recommandations du Comité du programme et de la coordination ayant trait à leurs travaux et dans la prise de décisions à leur sujet, conformément à l'article 4.10 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, l'Assemblée a décidé de renvoyer la question à toutes les grandes commissions et à la plénière afin d'élargir le débat sur les rapports concernant l'évaluation, la planification, l'établissement des budgets et le suivi.

- b) Suite donnée aux obligations en matière de désarmement nucléaire contractées à l'issue des conférences des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargées d'examiner le Traité en 1995 et en 2000;
- c) Traité sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok);
- d) Interdiction de déverser des déchets radioactifs;
- e) Prévention de l'acquisition de matières ou de sources radioactives par des terroristes;
- f) Désarmement régional;
- g) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional;
- h) Mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional;
- i) Désarmement nucléaire;
- j) Réduction du danger nucléaire;
- k) Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction;
- l) Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*;
- m) Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération;
- n) Respect des normes relatives à l'environnement dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements;
- o) Relation entre le désarmement et le développement;
- p) Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire;
- q) Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive;
- r) Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus;
- s) Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques;
- t) Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires;
- u) Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre;
- v) Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales;
- w) Transparence dans le domaine des armements;
- x) Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects;

- y) Volonté renouvelée de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires;
 - z) Vers un traité sur le commerce des armes : établissement de normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques;
 - aa) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement;
 - bb) Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire.
97. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale :
- a) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes;
 - b) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires;
 - c) Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement;
 - d) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique;
 - e) Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale;
 - f) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique.
98. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire :
- a) Rapport de la Conférence du désarmement;
 - b) Rapport de la Commission du désarmement.
99. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient.
100. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.
101. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée.
102. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.
103. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

118. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹².
133. Planification des programmes¹³.

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

5. Élection des bureaux des grandes commissions¹.

A. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

27. Université pour la paix.
28. Assistance à la lutte antimines.
29. Effets des rayonnements ionisants.
30. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace.
31. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.
32. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.
33. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects.
34. Questions relatives à l'information.
35. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.
36. Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes.
37. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.
38. Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes.
39. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

118. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹².
133. Planification des programmes¹³.

Deuxième Commission

5. Élection des bureaux des grandes commissions¹.

A. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

40. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles.

B. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et des récentes conférences des Nations Unies

50. Les technologies de l'information et des communications au service du développement.
51. Questions de politique macroéconomique :
- a) Commerce international et développement;
 - b) Système financier international et développement;
 - c) Dette extérieure et développement : pour un règlement durable du problème de la dette des pays en développement;
 - d) Produits de base.
52. Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la conférence d'examen de 2008.
53. Développement durable :
- a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable;
 - b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;
 - c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes;
 - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures;
 - e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;
 - f) Convention sur la diversité biologique;
 - g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-cinquième session;
 - h) Développement durable dans les régions montagneuses;
 - i) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

54. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).
55. Mondialisation et interdépendance :
 - a) Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance;
 - b) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption;
 - c) Science et technique au service du développement.
56. Groupes de pays en situation particulière :
 - a) Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;
 - b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit.
57. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :
 - a) Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017);
 - b) Participation des femmes au développement;
 - c) Mise en valeur des ressources humaines.
58. Activités opérationnelles de développement¹⁴ :
 - a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;
 - b) Coopération Sud-Sud pour le développement.
59. Vers des partenariats mondiaux.
60. Développement agricole et sécurité alimentaire.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

118. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹².
133. Planification des programmes¹³.

¹⁴ L'Assemblée générale a décidé que le rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur les opérations, la gestion et le budget du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme serait renvoyé à la Deuxième Commission pour examen au titre du point 58.

Troisième Commission

5. Élection des bureaux des grandes commissions¹.

A. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

41. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires.

B. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et des récentes conférences des Nations Unies

61. Développement social :

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale;
- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille;
- c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.

62. Promotion de la femme¹⁴ :

- a) Promotion de la femme;
- b) Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

D. Promotion des droits de l'homme

64. Rapport du Conseil des droits de l'homme⁶.

65. Promotion et protection des droits de l'enfant :

- a) Promotion et protection des droits de l'enfant;
- b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants.

66. Questions autochtones :

- a) Questions autochtones;
- b) Deuxième Décennie internationale des peuples autochtones.

67. Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée :

- a) Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée;
- b) Mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.

- 68. Droit des peuples à l'autodétermination.
- 69. Promotion et protection des droits de l'homme⁷ :
 - a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;
 - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
 - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux;
 - d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne.

H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

- 104. Prévention du crime et justice pénale.
- 105. Contrôle international des drogues⁹.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

- 118. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹².
- 133. Planification des programmes¹³.

Cinquième Commission

- 5. Élection des bureaux des grandes commissions¹.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

- 112. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations¹⁵ :
 - a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
 - b) Nomination de membres du Comité des contributions;
 - c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements;
 - d) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes;
 - e) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale;
 - i) Nomination de membres de la Commission;
 - ii) Désignation du Vice-Président de la Commission.
- 118. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹².

¹⁵ Pour les alinéas f) à j), voir Séances plénières.

129. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes :
- a) Opérations de maintien de la paix des Nations Unies;
 - b) Contributions volontaires gérées par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
 - c) Plan-cadre d'équipement.
130. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies.
131. Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009.
132. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011.
133. Planification des programmes¹³.
134. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies.
135. Plan des conférences.
136. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies.
137. Gestion des ressources humaines.
138. Corps commun d'inspection.
139. Régime commun des Nations Unies.
140. Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne.
141. Examen de l'application des résolutions 48/218 B, 54/244 et 59/272 de l'Assemblée générale.
142. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies¹⁶.
143. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994.

¹⁶ Conformément à la résolution 63/253 de l'Assemblée générale, par laquelle l'Assemblée a notamment décidé d'adopter le Statut du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et le Statut du Tribunal d'appel des Nations Unies, et décidé également que les deux tribunaux commenceraient à fonctionner le 1^{er} juillet 2009, et à la décision 63/531, par laquelle elle a décidé que le Comité spécial sur l'administration de la justice à l'ONU poursuivrait l'examen des aspects juridiques de la question encore en suspens et lui rendrait compte de ses travaux à sa soixante-quatrième session. L'Assemblée a en outre pris note du fait que le Comité spécial lui avait recommandé de créer un groupe de travail de la Sixième Commission chargé de poursuivre l'examen des aspects juridiques encore en suspens de l'administration de la justice à l'ONU. Compte tenu de la résolution 63/253 et de la décision 63/531, l'Assemblée a donc décidé de renvoyer ce point soit à la Cinquième Commission pour examen et à la Sixième Commission pour l'étude des aspects juridiques des rapports qui doivent être soumis sur ce point, y compris le Règlement de procédure des deux tribunaux.

144. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.
145. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.
146. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.
147. Financement de l'Opération des Nations Unies au Burundi.
148. Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.
149. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.
150. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo.
151. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental.
152. Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste.
153. Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée.
154. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie.
155. Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.
156. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.
157. Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria.
158. Financement des Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :
 - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant;
 - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban.
159. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan.
160. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.
161. Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.
162. Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad.
163. Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité.

Sixième Commission

5. Élection des bureaux des grandes commissions¹.

F. Promotion de la justice et du droit international

78. Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies.
79. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante-deuxième session.
80. Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international.
81. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante et unième session.
82. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation.
83. L'état de droit aux niveaux national et international.
84. Portée et application du principe de compétence universelle.

H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

106. Mesures visant à éliminer le terrorisme international.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

118. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹².
133. Planification des programmes¹³.
142. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies¹⁶.
164. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte.
165. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits.
166. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.
167. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Comité international olympique.
168. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs.